

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2008**

L'an deux mil huit, le deux octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jacques MENUT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **23**

Date de convocation du Conseil municipal : **25 septembre 2008**

### **MAIRES DÉLÉGUÉS :**

St Michel l'Ecluse et Léparon : Mr Jean-Pierre ARNAUDINAUD

St Michel de Rivière : Mr Jean-Claude POINTET

### **CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :**

La Roche-Chalais : MM. BONNET, VIAUD, Adjoints, MM. DELAVIE, De GILBERT, ESPAGNET, BENOIT-BARNE, NEIGE, Mmes DALY, OUARY, DUMON, SHARPE, Conseillers Municipaux.

Saint-Michel-l'Ecluse-et-Léparon : Mmes GRANGE, M BONNEAU, Adjoints, M. TALON, Mme VOINEAU, Conseillers Municipaux.

Saint-Michel-de-Rivière : MM. GOBIN, MAILLETAS, Adjoints, MM. PEYRONT, DUBET, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mr Joël DUVAL, qui a donné procuration à Mr Gérard DUBET

**MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS :** M. ATES, M. BEAUVAIS, M. BERTEAU, Mme CROUIGNEAU, M. DUVAL, Mme FAUVEL, Mme GAUTRIAS, M. GOUZILH, M. MASSE, Mme MOULINIER, Mme PEILLET, Mlle VILLENEUVE,

**MEMBRES CONSULTATIFS EXCUSES :** M. MOYEN Didier, M. GERON, M. VILMIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Jean-Claude BONNET

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 août 2008 est approuvé à l'unanimité, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

### **1- CRÉATION D'UNE TAXE DE SEJOUR :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'opportunité de créer un office cantonal de Tourisme St Aulaye – La Roche-Chalais avec le Syndicat Dronne Double. Cette disposition permettrait l'embauche d'un professionnel du Tourisme et la mise en place d'une taxe de séjour en assurerait une partie du coût. Cette taxe serait appliquée du 15 juin au 15 septembre, la proposition de son montant est de 0,40 € /jour/personne (sont exclus les enfants de moins de 13 ans), les communes de Parcoul et St Aulaye ont émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose que cette disposition soit appliquée pour deux ans et qu'ensuite il pourrait être créé un officie de Tourisme Cantonal si la mesure est satisfaisante.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des membres présents :

- le principe de création de la taxe de séjour,
- le montant de celle-ci à 0,40 €/jour/personne.

### **2 - EXONERATION TP des Ets cinématographiques**

Monsieur le Maire précise que la délibération précédente en date du 7 août 2008 doit être modifiée dans ce sens suite à la parution d'un nouveau texte précisant que pour être exonérés, les cinémas doivent réaliser moins de 7500 entrées et non plus 5000 entrées et bénéficier d'un classement Art et Essai.

### **3 – PROJET DE CONVENTION**

Il convient de préciser dans une convention, les conditions de passage entre le camping et la terrasse et les différentes clauses qui en découlent auprès des propriétaires favorables à cette liaison pédestre.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des membres présents le projet.

### **4 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL**

L'arrêté du 26 août 2008 précise les nouveaux montants applicables dès le 1<sup>er</sup> août. Cette délibération annule et remplace la précédente du 20 décembre 2007.

## **5 – VENTE DE TERRAINS A LA Z.A « Fonsèche »**

Une entreprise de St Aigulin a sollicité l'achat d'une partie de parcelle sise au lieu dit « Fonsèche », les besoins de terrains sont d'environ 3 500 m<sup>2</sup>, Monsieur le Maire propose une vente à 1,50 €/m<sup>2</sup>.

Simultanément, l'entreprise Marquage Plus souhaite acquérir une partie de parcelle à « La ZAE La Gane », où elle est déjà installée (demande présentée par M. BERNAD avant la séance du Conseil).

Monsieur le Maire délégué de SMR propose également 1,50 €/m<sup>2</sup>, pour 2 200 m<sup>2</sup> environ, les frais de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité des membres présents les deux ventes ci-dessus.

## **6 – DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION SPORTIVE – COLLEGE DE ST AULAYE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Sportive du Collège de St Aulaye sollicitant une subvention en vue de financer l'achat de matériel et de participer à la mutualisation des transports. Monsieur le Maire propose 10 €/ élève somme minimale souhaitée par l'association.

Le nombre d'élèves de La Roche-Chalais n'étant pas connu à ce jour, le forfait de 10 €/enfant sera versé au vu d'un état des effectifs par la saison 2008/2009.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents le montant de la subvention.

## **7 – MODIFICATION DU POS**

La modification du POS effectuée pour la réalisation de la halte nautique n'a fait l'objet d'aucune observation et a reçu un avis favorable suite à l'enquête publique.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents la modification du POS.

### **REVISION DU POS**

Actuellement en attente en raison de document non réalisé. Il n'est pas possible de valider la révision bien que celle-ci ait reçu un avis favorable suite à l'enquête publique.

## **8 – ACCEPTATION D'UNE INDEMNISATION SUITE A DEGATS DES EAUX**

La somme de 4 602 € est proposée dans le cadre d'un remboursement de sinistre (dégâts des eaux dans les locaux scolaires).

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents l'indemnisation.

## **9 – DECISION MODIFICATIVE**

Des virements à l'intérieur des budgets sont nécessaires afin d'abonder certains postes de dépenses.

## **10 – CONVENTION AVEC LE PACT ARIM**

En novembre dernier (2007), la municipalité avait sur décision reconduit la convention pour PLAH. Depuis février 2008, aucune permanence ne s'est tenue. Un courrier adressé le 10 septembre dernier par la mairie en a informé le Directeur. En réponse, il a confirmé les points suivants :

- plus de permanence
- convention caduque
- remboursement de la cotisation 2008 (≈ 5 800 €).

Décision pour prendre acte de la fin de cette convention et le remboursement par chèque de la participation.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents la décision prise.

## **11 – MISE EN PLACE D'UN REGIME INDEMNITAIRE POUR TOUS LES AGENTS**

Le Maire propose la mise en place d'un régime indemnitaire pour l'ensemble du personnel. Il précise que l'enveloppe budgétaire n'est jamais distribuée en totalité compte tenu que les coefficients maximaux doivent être appliqués à tous les agents indépendamment de leurs responsabilités respectives.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents l'enveloppe budgétaire.

## **12 - REPRISE CONCESSION CIMETIERE**

Un administré souhaite rétrocéder une concession à la commune et souhaite en acheter une nouvelle. Elle a été achetée en 2006 au prix de 42,24 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents cette rétrocession aux mêmes conditions tarifaires.

## **13 - DISSOLUTION DE L'AFR DE ST MICHEL DE RIVIERE**

Cette dissolution prise antérieurement doit être validée par une délibération pour le solde financier de l'AFR et la cession des terrains. Les compléments d'information financier et foncier seront transmis ultérieurement et joints à la décision.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents la décision.

## **14 - RENFORCEMENT DU RESEAU BASSE TENSION à FRISSONS ET ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIÉ**

Village de Frissons, extension éclairage public, parallèlement à la création d'un 2<sup>ème</sup> transformateur basse tension. L'opération est à l'étude et le terrain à la négociation. Délibération de principe pour l'éclairage public, cinq lampes supplémentaires sont nécessaires.

## **15 - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LOTISSEMENT DU BOURG DE ST MICHEL DE RIVIERE**

Monsieur le Maire délégué donne au conseil le compte rendu de l'analyse des offres de prestations de maîtrise d'œuvre, pour le projet de lotissement communal du bourg de SMR, suite à la consultation de six cabinets et affichage en mairie entre le 19 août 2008 et le 22 septembre 2008. Cinq cabinets d'études ont répondu pour des offres qui varient entre 5,5 % HT du montant des travaux et 2 500 € HT par lot (nombre de lots prévus : cinq à six avec voie nouvelle).

Compte tenu des réponses apportées, Monsieur le Maire délégué de SMR indique au conseil que la commission consultative de SMR ne proposera la décision d'attribution qu'à l'issue d'une nouvelle consultation des intéressés qui devront apporter des précisions, concernant, notamment la nécessité de l'étude des dossiers Loi sur l'eau et de demande d'autorisation de défrichement.

Le Maire et une partie du Conseil rappellent les votes du Conseil Municipal lors de la précédente mandature et précisent que plus de 1 800 000 € ont été engagés pour la création des lotissements de « Batier » et de « Gerbe ». Ainsi 72 lots seront à commercialiser dans les prochains mois et le budget communal ne permet pas une dépense supplémentaire sur des opérations nouvelles et identiques.

## **16 - AVANCEMENT DES TRAVAUX DE REFECTION SUR LES ROUTES DE SML**

Les travaux sont terminés, la commission de voirie et l'entrepreneur Mr BELLOT ont vérifié le chantier, quelques points restent à finir. Mr BONNEAU après nouvelle vérification donnera un avis favorable au règlement de ce chantier.

## **17 - PROJET D'UN MULTIPLE RURAL**

Monsieur le Maire délégué a demandé à l'ATD une étude de faisabilité pour la création d'un multiple rural pouvant accueillir Boulangerie / Alimentation et la réalisation d'un logement de fonction.

Les coûts prévisionnels du local commercial et les subventions possibles seraient les suivants ; le logement n'étant pas éligible

- **Dépenses** : Travaux 364 588 € HT
- **Recettes** : subvention : FISAC 30 % de 364 588 € = 109 376 €
  - C.G. 20 % de 150 000 € = 30 000 €
  - REGION 20 % de 200 000 € = 40 000 €
  - FEDER 20 % de 250 000 € = 50 000 €

Il reste à financer 135 212 €, Monsieur le Maire délégué propose d'y ajouter le contrat d'objectif de 50 000 € puisque depuis 6 ans SAINT MICHEL LEPARON n'a pas bénéficié de cette aide, cela porterait le montant de l'aide à 80 % environ et permettrait d'avoir un loyer correct.

Monsieur le Maire indique que le contrat d'objectif est déjà prévu sur la maison des services pour 2008 et 2009 et que de toutes façons il s'agit du même budget communal.

Le Conseil Municipal ne prend aucune décision sur le projet.

## **18 - ARRETE D'INTERDICTION POUR VEHICULES A MOTEUR SUR CHEMINS PDIPR et DFCI**

Cette question relève essentiellement du pouvoir de police du Maire délégué de St Michel l'Ecluse et Léparon.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Conseil Général, indiquant le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour la création d'un visio guichet (ANPE).

**Assainissement collectif à SMR**: Les travaux se terminent, un poste de relevage reste à poser. Le système sera opérationnel en fin d'année.

**Porte d'entrée logement de la mairie de SMR**: Après peinture des menuiseries extérieures, il apparaît que la porte d'entrée côté ouest doit être changée. Après consultation, le travail est confié à Fabrice SICAIRE, pour 1 226 € TTC.

**Frais postaux de la mairie de SMR**: Monsieur POINTET, attire l'attention du Conseil Municipal sur le fonctionnement du portage du courrier, qui laisse parfois à désirer (non retour des sacoches) malgré l'augmentation notable du coût du service (abonnement 30 €/mois).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 10.